

2019-2023 / Bulletin n° 352

Le 19 avril 2022

JOUR DE DEUIL NATIONAL – 28 AVRIL 2022

LE STTP SE RECUEILLE

Le Jour de deuil national, célébré le 28 avril, commémore la mémoire des travailleuses et des travailleurs blessés ou tués au travail. Initiée il y a 38 ans par le mouvement ouvrier, cette journée de commémoration attire l'attention sur les blessures subies au travail et les accidents mortels. Cette journée de commémoration a été reconnue par le gouvernement fédéral en 1991, plus de six ans après son adoption par le Congrès du travail du Canada, en 1985. Cette année, elle aura pour thème : « Travailler ne doit pas faire mal : choisir la santé et la sécurité comme principe et droit fondamental au travail ».

Même si cette journée est maintenant reconnue dans plus de 100 pays et que le Canada la souligne officiellement, il reste beaucoup de travail à faire pour améliorer la sécurité des travailleuses et des travailleurs.

La menace de la COVID-19 est toujours présente et a changé notre façon de vivre et notre façon de travailler.

Cette année encore, les restrictions de la santé publique concernant les rassemblements organisés par les différents organismes de travailleuses et travailleurs partout au pays varieront d'une province et d'un territoire à l'autre. Les activités locales soulignant le Jour de deuil se tiendront soit virtuellement, soit en personne, tout en respectant les directives et les restrictions en matière de santé publique.

Pour plus d'information concernant les activités prévues dans les différentes régions au pays, veuillez consulter la page web du Congrès du travail du Canada

[Jour de deuil 2022 – Congrès du travail du Canada](#)

Comme dans le passé, nous avons demandé à la Société canadienne des postes de mettre les drapeaux du Canada en berne et d'observer une minute de silence durant chaque quart de travail le 28 avril prochain. La SCP a répondu favorablement à cette demande et nous a avisés qu'une communication nationale, concernant le Jour de deuil, sera envoyée prochainement à tous les gestionnaires partout au pays.

En cette journée de recueillement, où que nous soyons, prenons le temps de nous recueillir pour nos consœurs et confrères morts, blessés ou devenus invalides à cause de leur travail. Tous ensemble, nous devons nous engager à obliger les employeurs et les gouvernements à respecter leurs obligations d'assurer des lieux de travail sains et sécuritaires. Faisons aussi en sorte de renforcer les normes et les mesures de protection en matière de santé et de sécurité et d'assurer leur application dans nos lieux de travail.

**CAUSER DU TORT À L'UN D'ENTRE NOUS,
C'EST CAUSER DU TORT À TOUS!**

Solidarité,



Marc Roussel
Permanent syndical national
Santé et sécurité

MR/fc- sepb 225 /scfp1979

